

DISTILLERIE CHAIGNAUD

LD CHEZ GONIN
16360 REIGNAC

Monsieur Le Sous-Préfet de La CHARENTE

Sous-Préfecture de COGNAC
rue Jean TARANSAUD CS 90 259
16100 COGNAC

REIGNAC, le 12 Mai 2021,

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage d'alcools de bouche

Monsieur Le Sous-Préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à nos activités de stockage d'alcools de bouche sur notre site de REIGNAC.

Ce dossier comprend

- un résumé non technique,
- un dossier administratif et financier,
- une description des installations existantes et projetées,
- une étude d'incidences avec son résumé non technique,
- une étude de dangers avec son résumé non technique,
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25 000^{ème},
 - de masse au 1/200^{ème} comportant les abords à 35 m des limites du site,
 - de masse au 1/2500^{ème} comportant les abords à 35 m et à 200 m des limites du site.

La société projette la création de deux nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche de 299,81 m² et de capacité maximale unitaire égale à 456 m³ pour le premier et de 283,24 m² pour une capacité maximale unitaire égale à 370 m³ pour le second chai.

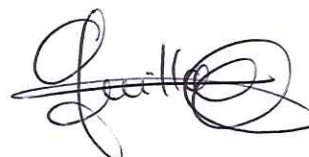
Le tableau page suivante présente le classement ICPE et le classement au titre de la Loi sur l'Eau des activités projetées sur le site.

Au regard de ce tableau, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- REIGNAC,
- LE TATRE,
- TOUVERAC,
- CONDEON.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.
Veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, nos cordiales salutations.

Sandrine GUILLARME
Gérante de la DISTILLERIE CHAIGNAUD



N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
2250 - 2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2- Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	10 alambics x 25 = 250 hl de capacité de charge soit 150 hl d'AP/j	E
2251-B.2	Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 2. Supérieure à 500 hl/ an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/ an	7 218 hl/an	D
4755-2a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure à 500 m³	Chai distillation : 41,3 m³ Chai n°1 : 192 m³ Chai n°2 : 456 m³ Chai n°3 : 370 m³ QSP totale : 1 059,3 m³	A
4755-1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.	QSP TOTALE SITE : 1 059,3 m³ x 0,947 = 1 003,15 t	NC
4718-2.b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente étant : 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	12,8 t	DC
2921 -b	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installation de) : b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	TAR : 700 kW	DC

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 1 : Classement ICPE projeté sur le site de REIGNAC

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha - (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha - (D)	Infiltration et rejet via une noue pluviale. La superficie du site est de 10 648 m² soit 1,06 ha	D

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau

Mandat de dépôt d'une Autorisation Environnementale

Je soussigné GUILLARME Sandrine (NOM Prénom), ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site Service-public.fr le dossier de ma demande d'autorisation environnementale décrite aux articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet Chai - Distillerie Chaignaud (Nom du projet).

Cadre réservé au MANDANT :

Si personne physique :

Nom : GUILLARME
Prénom(s) : Sandrine Stéphanie
Né(e) le : 10 03 1977 à Bauberieux
Adresse : 15 Chemin du Has
Code postal et ville : 16360 Comdèun

Si personne morale :

Organisme : DISTILLERIE CHAIGNAUD
SIRET : 950 600 858 000 19
Adresse du siège social : CHEZ GONIN
Code postal et ville : 16360 REIGNAC
représentée par :
Nom : GUILLARME
Prénom(s) : Sandrine
Né(e) le : 10 03 1977 à Bauberieux

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : MUSSET
Prénom(s) de la personne en charge du dossier : Cédric
Organisme : ENVIRONNEMENT XO
SIRET : 830 339 636 000 29
Adresse du siège social : 59 Avenue de BEAUPRÉAU
Code postal et ville : 17390 LA TREMBLADE

Fait à Reignac

Le 19.05.2021

Signature du mandant :



Signature du mandataire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

